



Salarie en arret maladie deni traitement paye plein traitement

Par **silversoftair**, le **22/06/2011** à **11:08**

Bonjour,

Salarie de statut de fonctionnaire au sein du groupe LA POSTE, je suis en arret de maladie depuis le 1er DEC 2010. Paye en plein traitement pendant les 90 premiers jours, mon employeur m atteste par courrier en date du 07 MARS 2011 que je passe, et comme l exige la loi en demi traitement de salaire a compter du 02 MARS 2011, et que le complement de celui ci me sera verse par mon organisme de sante voire ma complementaire de mutuelle.... Jusqu ici, tout va bien!!!

SAUF QUE, pourtant et malgre que les prolongations d arret de maladie aient ete transmis dans les temps impartis, MON CHER ET SI DELICAT EMPLOYEUR, continu obstinement a me payer en plein traitement et SCIEMMENT!!! Il peut ainsi, chaque mois me degager "UNE DETTE", qui d un mois sur l autre est repris sur mes emoluments, par une ligne specifique qu il nomme "REMBOURSEMENT DE TROP PERCU SUR REMUNERATION" et que, apres calcul et recalcul s eleve bien au dela de ce que j ai effectivement percu a tort!????????????????????

Malgre mes differents courriers ordinaires et recommandes avec Accuse de Reception leur demandant de bien vouloir me fournir des explications "rationnelles", AUCUNE REPONSE ne m a ete donne, et je suspecte fortement un procede peut catholique!

Auriez vous qqes informations a m apporter ou un eventuel texte qui legitime leurs "facons de faire"

Je reste bien evidemment a votre disposition pour d eventuels renseignements qui viendraient a vous manquer et par avance vous remercie de l attention particuliere que vous avez apporte a cette requete

Un salarie desabuse
Cldt

Par **pat76**, le **03/07/2011** à **17:27**

Bonjour

je suppose qu'à la poste vous avez des représentants du personnel, vous pourriez leurs expliquer la situation. Un certain olivier BES..... aura peut être assez de poids pour avoir une explication...